

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Trésor de pratique pour les juges, avocats et procureurs](#)[Item1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon](#)[Fichier1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon](#)

1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

TABLE.	
auquel est chargé publique : quel est son office & quelle est la force de versu.	104
TABLE DV CONTENV	
au premier chapitre de la troisième partie.	
D	
Adiournement est de double maniere.	106
Que doit contenir l'adiournement, que cest que perempatoire, & que violent.	107
De l'office du sergent. Delay d'adiournement doit estre compris au quelle heure on respire, & qu'on doit attendre.	107
Ce qu'on peut exciper & proposer contre l'adiournement.	108
De l'second chapitre.	
Le demandeur doit faire le fège du défendeur régulièrement.	page 110
Quand le juge fiscalier cognoit des personnes ecclésiastiques, & que souffre le lay qui fait conuenir le clerc par demandant le juge lay, & le clerc s'il a respon-	du

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

LangueFrançais

SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008

Format (largeur x format)16°

CouvertureLyon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM

Lyon_Page_270.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.38 Mo

Dimensions : 1746 x 2592 px

Fichier créé par [Sylvie Giraud](#)Fichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024